REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté
portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 10 juin 1991 modifié instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des professeurs de lycée professionnel agricole ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 10 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Arrête :

Article 1

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de recherche est fixée ainsi qu'il suit :

A. Représentants de l'administration

Représentants titulaires

- Monsieur Xavier MAIRE, chef du service des ressources humaines (SRH), président ;
- Monsieur Cédric MONTESINOS, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération (SRH) ;
- Monsieur Laurent LARIVIERE, ingénieur/inspecteur général chargée de l'appui aux personnes et aux structures (IGAPS) et référent du corps.

Représentants suppléants

- Madame Anne-Cécile DESGEORGES, adjointe à la directrice des ressources humaines de l'ANSES ;
- Mme Laure BATALLA, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et de la filière formation-recherche (SRH) ;
- Madame Rym-Amina MOUMDJI, chargée de mission au bureau des établissemnts et des contrats (DGER).

B. Représentants des organisations syndicales

Représentants titulaires

Monsieur Ivan BERNEZ	IR hors classe	FO
Monsieur Pierre GREZILLIER	IR première classe	CFDT
Madame Stéphanie PERES	IR deuxième classe	CFDT

Représentants suppléants

Madame Véronique DUPOUY	IR hors classe	FO
Madame Armelle CARON	IR première classe	CFDT
Madame Sylvie DEBLAY	IR deuxième classe	CFDT

Article 2

L'arrêté du 22 novembre 2019 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de recherche est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, 22 OCT. 2020

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,

L'adjoint au sous-directeur
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Cédric MONTESINOS